

SÉANCE ORDINAIRE

22 JANVIER 2019

Deux cent quarante-quatrième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 22^e jour de janvier 2019 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Annie Ducharme, Marie Josée Gagnon, Josée Hébert, Martine Lalonde, Anne-Marie Noël, Martin Paquette, Stéphane Suprenant et Pierre Therrien.

Autres

présences :

Monsieur Eric Blackburn, directeur général;
Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général;
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;
Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;
Monsieur Alain Camaraire, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Madame Céline Falardeau, directrice du Service des affaires juridiques et des communications;
Madame Annie Lussier, directrice du Service des technologies de l'information;
Madame Elizabeth Mc Donough, directrice du Service des ressources matérielles.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 19.01.22
001

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Adoption de l'ordre du jour.
03. Plan d'engagement vers la réussite.
04. Période de questions du public.
- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 18 décembre 2018 (document SG 19.01.22-05.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 05.2 Correspondance
- 05.2.1 De madame Christiane St-Onge, secrétaire générale de la Commission scolaire de la Pointe-de-L'Île : Résolution du conseil des commissaires adoptée le 12 décembre 2018 (C-18-248) –Demande au MEES de décréter une journée nationale en hommage à M. Paul Gérin-Lajoie, créateur du ministère de l'Éducation du Québec.
- 05.2.2 De madame Stéphanie Vachon, secrétaire générale au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : accusé réception au nom du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge – résolution HR 18.11.13-020 – Appui à l'alliance Ariane pour une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.
- 05.2.3 De madame Annie Ducharme, commissaire : Démission en date du 28 février 2019.
- 05.2.4 De madame Mélanie Dufresne, directrice du Marketing et des communications chez Tremcar : Remerciement et urgence d'agir.

- 05.3 Mot de la présidente et parole aux commissaires.
- 05.4 Déclaration de services (documents CC 19.01.22-05.4).
- 05.5 Engagement – Personnel-cadre (document DG 19.01.22-05.5).
- 05.6 Appui à une demande faite à la Ville de Marieville (document DG 19.01.22-05.6).
- 05.7 Adaptation des formulaires à la diversité des familles (document SG 19.01.22-05.7).
- 05.8 Déclaration de l'employeur au Barreau du Québec – Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle (document SG 19.01.22-05.8).
- 09.1 Engagements (document RH 19.01.22-09.1).
- 10.1 Régime d'emprunts à long terme (document SRF 19.01.22-10.1).
- 12.1 Travaux de peinture (document RM 19.01.22-12.1).
- 14- Remerciements et félicitations.
- 15- Autres sujets.
- 16- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

En lien avec l'axe qui concerne « L'établissement - familles et communautés » du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR) et plus particulièrement en ce qui a trait à l'objectif 1 de la Commission scolaire – Soutenir les parents durant le cheminement scolaire de leur enfant, madame Annik Tomlinson, agente de développement, au Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle, présente certaines façons pour soutenir les parents durant le cheminement scolaire de leur enfant.

À cet égard, madame Tomlinson offrira aux parents d'élèves et aux membres du personnel scolaire de la CSDHR, le mercredi 30 janvier 2019 à 19 h à la Polyvalente Marcel-Landry, une conférence intitulée « Aider mon enfant à mieux se connaître, Plusieurs outils pour les parents ». Cette conférence vise à soutenir le parent dans son rôle d'accompagnateur pour le cheminement scolaire et professionnel de l'élève et ainsi, donner du sens à ses apprentissages.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil des commissaires.

05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 18 DÉCEMBRE 2018 (document SG 19.01.22-05.1)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 18 décembre 2018 au moins six heures avant le début de la présente séance;

**HR 19.01.22
002**

Il est proposé par madame Martine Lalonde :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2018 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Blackburn directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2018.

05.2 CORRESPONDANCE

- 05.2.1 De madame Christiane St-Onge, secrétaire générale de la Commission scolaire de la Pointe-de-L'Île : Résolution du conseil des commissaires adoptée le 12 décembre 2018 (C-18-248) –Demande au MEES de décréter une journée nationale en hommage à M. Paul Gérin-Lajoie, créateur du ministère de l'Éducation du Québec.
- 05.2.2 De madame Stéphanie Vachon, secrétaire générale au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : accusé réception au nom du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge – résolution HR 18.11.13-020 – Appui à l'alliance Ariane pour une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.
- 05.2.3 De madame Annie Ducharme, commissaire : Démission en date du 28 février 2019.
- 05.2.4 De madame Mélanie Dufresne, directrice du Marketing et des communications chez Tremcar : Remerciement et urgence d'agir.

05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE ET PAROLE AUX COMMISSAIRES

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance ordinaire du 18 décembre 2018.

Madame Martine Lalonde mentionne que lors de la dernière rencontre du comité de parents, tenue le 9 janvier 2019, les membres ont décidé de revoir leur plan d'action afin de l'arrimer davantage au Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire. La consultation sur le calendrier scolaire 2019-2020 a également été tenue.

Madame Anne-Marie Noël demande à ce que les parents puissent avoir accès au lien internet menant à la consultation ministérielle portant sur les frais exigés aux parents. En suivi au dernier conseil des commissaires, elle mentionne avoir apprécié la formation « Boot Camp », offerte aux parents commissaires par la Fédération des comités de parents du Québec, les 18 et 19 janvier derniers.

Madame Marie Josée Gagnon mentionne que lors de la dernière rencontre, les membres du comité EHDAA ont été consultés sur le plan d'action du PEVR. De plus, elle remercie le directeur de l'école Marie-Rivier, monsieur Chad Boutin, pour la visite de l'école Marie-Rivier qui fut fort appréciée de tous.

05.4 DÉCLARATION DE SERVICES (documents CC 19.01.22-05.4)

Considérant le Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières adoptée par le conseil des commissaires le 26 juin 2018, aux termes de la résolution HR 18.06.26-003;

Considérant que l'article 209.1 de la *Loi sur l'Instruction publique* prévoit que le Plan d'engagement vers la réussite comporte également une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité;

Considérant le projet de déclaration de services élaboré par le comité PEVR suite aux consultations menées dans le cadre de l'élaboration dudit plan;

HR 19.01.22
003

Il est proposé par madame Manon Côté :

D'adopter la Déclaration de services de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tel que présenté au document CC 19.01.22-05.4.

Adopté à l'unanimité.

05.5 ENGAGEMENT – PERSONNEL-CADRE (document DG 19.01.22-05.5)

Considérant les besoins de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que madame Katia Goudreau fait partie de la banque de cadres susceptibles d'occuper un poste de gestion au sein de la Commission scolaire (résolutions HR 18.11.13-014);

HR 19.01.22
004

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que madame Katia Goudreau soit engagée à un poste de direction adjointe d'établissement par intérim et ce, rétroactivement au 14 janvier 2019.

Que, conformément à l'article 6.2.3 de la *Politique locale de gestion*, elle soit soumise à une période probatoire d'une année.

Adopté à l'unanimité.

05.6 APPUI À UNE DEMANDE FAITE À LA VILLE DE MARIEVILLE (document DG 19.01.22-05.6)

Considérant la demande effectuée par *Les entreprises Raymond Robillard Inc.* auprès de la Ville de Marieville à l'égard de la situation problématique de la circulation sur la rue Docteur-Primeau, sur laquelle se trouve l'école de Monnoir;

Considérant que les comportements de certains automobilistes sur cette rue à double sens compromettent la sécurité des élèves;

Considérant la proposition soumise par *Les entreprises Raymond Robillard Inc.* à l'effet que la rue Docteur-Primeau devienne une rue à sens unique;

Considérant l'avis favorable émis par le comité consultatif du transport de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

HR 19.01.22
005

Il est proposé par monsieur Martin Paquette :

De demander à la Ville de Marieville de faire en sorte que la rue Docteur-Primeau, située entre la rue Desjardins et la rue du Pont, soit à sens unique, de la rue Desjardins vers la rue du Pont.

Adopté à l'unanimité.

05.7 ADAPTATION DES FORMULAIRES À LA DIVERSITÉ DES FAMILLES (document SG 19.01.22-05.7)

Considérant la *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie* adoptée en 2009;

Considérant le *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022* qui découle de la susdite Politique;

Considérant la priorité 4 du Plan qui concerne l'adaptation des services publics et plus particulièrement l'objectif 5 qui consiste à améliorer les pratiques administratives des services publics;

**HR 19.01.22
006**

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

De demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, d'adapter, lorsque requis, la terminologie des documents administratifs, notamment les formulaires et les bulletins des élèves, en fonction de la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation*;

D'apporter les corrections nécessaires aux systèmes informatiques afin de refléter les réalités des familles homoparentales.

De transmettre copie de la présente résolution aux députés du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières ainsi qu'à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

Adopté à l'unanimité.

05.8 DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR AU BARREAU DU QUÉBEC – FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (document SG 19.01.22-05.8)

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières a à son service exclusif Me Céline Falardeau, avocate;

**HR 19.01.22
007**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De déclarer aux fins du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* que la Commission scolaire des Hautes-Rivières se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Céline Falardeau, avocate dans l'exercice de ses fonctions.

Adopté à l'unanimité.

09.1 ENGAGEMENTS (document RH 19.01.22-09.1)

Considérant les recommandations des directions des écoles visées;

**HR 19.01.22
008**

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que les personnes suivantes soient engagées pour un poste régulier à temps partiel à caractère cyclique, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Nom de l'employée	Titre du poste	Nombre d'heures / semaine	École	Date d'engagement
Noiseux, Annie	Technicienne en éducation spécialisée	24 h	Jean XXIII	2018-09-20
Gaucher, Stéphanie	Technicienne en éducation spécialisée	10 h	Saint-Michel	2018-08-29
Pouliot-Chabot, Jessica	Technicienne en éducation spécialisée	25 h	Notre-Dame-du-Sourire	2018-08-28
Bérubé-Lareau, Myriam	Technicienne en éducation spécialisée	26 h	Frère-André	2018-08-28
Côté, Annik	Technicienne en éducation spécialisée	23 h	du Petit-Clocher	2018-08-28
Rousseau, Chrystel	Technicienne en éducation spécialisée	15 h	du Petit-Clocher	2018-08-28
Tétreault, Camille	Technicienne en éducation spécialisée	15 h	Bruno-Choquette	2018-08-29
Laroche, Martine	Technicienne en éducation spécialisée	25 h	Joseph-Amédée-Bélanger	2018-08-27
Toutant, Julie	Technicienne en éducation spécialisée	18 h	Marguerite-Bourgeoys	2018-08-27
Choquette, Marie-Eve	Technicienne en éducation spécialisée	15 h 30	Polyvalente Marcel-Landry	2018-08-28
Jacques, Meghan	Technicienne en éducation spécialisée	15 h	Marie-Rivier	2018-08-28
Comtois, Rachel	Technicienne en éducation spécialisée	23 h 45	des Prés-Verts	2018-08-28
Mercier, Valérie	Technicienne en éducation spécialisée	26 h	Marie-Derome	2018-08-23
Gendron, Joany	Éducatrice en service de garde	17 h 30	Saint-Vincent	2018-08-20
Larivière, Julie	Éducatrice en service de garde	17 h 30	Saint-Vincent	2018-08-20
Pagliericci-Filion, Jessica	Éducatrice en service de garde	18 h 15	Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville)	2018-08-23
Pelletier, Marie-Pier	Éducatrice en service de garde	19 h 45	du Pélican	2018-09-10
Ruel, Nathalie	Éducatrice en service de garde	17 h 55	Sacré-Cœur	2018-09-09
Erni, Claudia	Éducatrice en service de garde	19 h 45	de Ramezay	2018-09-10
Paradis, Stéphanie	Éducatrice en service de garde	21 h	de Ramezay	2018-10-14
Gaboury, Catie	Éducatrice en service de garde	19 h 55	des Savanes	2018-08-30
Maréchal, Kim	Éducatrice en service de garde	19 h 55	des Savanes	2018-08-21
Drouin, Mélanie	Éducatrice en service de garde	18 h 40	Saint-Eugène	2018-08-29
Labelle, Karine	Éducatrice en service de garde	18 h 40	Saint-Eugène	2018-08-29
Bouchard, Karine	Éducatrice en service de garde	19 h 30	Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean)	2018-11-04

Nom de l'employée	Titre du poste	Nombre d'heures / semaine	École	Date d'engagement
Moquin, Vivyann	Préposée aux personnes handicapées	5 h	Marie-Rivier	2018-08-28

Adoptée à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Magalie Pételle et Marie-Pier Petit, tenu le 14 janvier 2019;

**HR 19.01.22
009**

Il est proposé par monsieur Martin Paquette :

Que madame Geneviève Quesnel-Ménard soit engagée pour un poste régulier à temps plein (38,75 heures par semaine) de concierge de nuit, classe I à l'école Monseigneur-Euclide-Théberge et ce, à compter du 23 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité.

Considérant la recommandation du directeur général;

**HR 19.01.22
010**

Il est proposé par monsieur Martin Paquette :

Que madame Nathalie Rousseau soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives aux jeunes et ce, à compter du 14 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.1 RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME (document SRF 19.01.22-10.1)

Attendu que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire des Hautes-Rivières (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2019, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 31 857 000 \$;

Attendu que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

Attendu que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 27 septembre 2018;

**HR 19.01.22
011**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

1. Qu'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2019, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 31 857 000 \$, soit institué;
2. Que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. Qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. Qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. Que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

6. Que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
La présidente;
ou le vice-président;
ou le directeur général;
ou le directeur général adjoint;
de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. Que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Adoptée à l'unanimité.

12.1 TRAVAUX DE PEINTURE (document RM 19.01.22-12.1)

Considérant les priorités de la Commission scolaire en lien avec la qualité des environnements éducatifs;

Considérant que les travaux de peinture dans les établissements scolaires doivent être réalisés sans la présence des élèves;

Considérant l'intention du conseil des commissaires de réserver et d'affecter dans le cadre du budget 2019-2020, un montant de 270 000 \$ pour la réalisation de travaux de peinture dans certains établissements;

Considérant que les appels d'offres en lien avec ces travaux doivent être publiés au courant du printemps 2019 pour une réalisation durant la prochaine saison estivale;

**HR 19.01.22
012**

Il est proposé par madame Manon Côté :

D'autoriser la direction du Service des ressources matérielles à procéder aux appels d'offres requis pour la réalisation des travaux de peinture dans les écoles ciblées par le sous-comité de priorisation du plan quinquennal des investissements.

Adoptée à l'unanimité.

14- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

**HR 19.01.22
013**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient transmis à madame Chantal Laliberté, enseignante à l'école Napoléon-Bourassa, pour avoir intéressé ses élèves de 5e année à la démocratie.

Que des félicitations soient transmises à ses élèves pour les questions et les préoccupations qu'ils ont adressées au député de Saint-Jean à l'Assemblée Nationale, monsieur Louis Lemieux. L'accueil qui lui a été réservé est digne de mention.

Adopté à l'unanimité.

HR 19.01.22
014

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon:

Que des remerciements et des félicitations soient adressés à madame Nathalie Rousseau du Service des ressources éducatives aux jeunes, pour son implication et son excellent soutien aux membres du comité EHDAA pendant plus de 10 ans.

Adopté à l'unanimité.

15. AUTRES SUJETS

Monsieur François Blais rappelle la Journée Bell Cause pour la cause qui aura lieu le 30 janvier 2019 afin de sensibiliser la population aux problèmes de santé mentale.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 19.01.22
015

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL